

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE CORBAS

Tarifs annuels 2025-2026 (en euros)



Quotient familial	Instrument et Cours collectifs (Formation Musicale)		Instrument Seul et/ou dit rare		2ème Instrument		Cours Collectifs		Location instrument		Master class, stage pédagogique	Pratiques collectives intercommunales
	Corbas	Extérieur	Corbas et bassin de vie	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	bassin de vie	bassin de vie
-470	170,36	255,53	125,37	188,06	62,64	94,02	44,96	67,44	86,19	129,29	10,00	10,00
de 471 à 650	212,93	319,41	157,55	236,37	78,74	118,16	55,35	83,03	86,19	129,29	10,00	10,00
de 651 à 800	255,53	383,29	189,43	284,15	94,66	142,06	66,08	99,14	86,19	129,29	10,00	10,00
de 801 à 1000	296,41	444,63	220,08	330,14	110,00	165,02	76,30	114,47	86,19	129,29	10,00	10,00
de 1001 à 1300	337,30	505,97	250,75	376,14	125,34	188,04	86,53	129,80	86,19	129,29	10,00	10,00
1301 à 1600	378,18	567,28	281,42	422,14	140,68	211,04	96,74	145,13	86,19	129,29	10,00	10,00
1601 et plus	388,40	582,62	289,59	434,40	144,76	217,16	98,79	148,19	86,19	129,29	10,00	10,00

Palement des cours de l'Ecole Municipale de Musique de Corbas

Le paiement des cours et des locations d'instruments s'effectue chaque trimestre échu par envoi par courrier d'un Avis des Sommes A Payer (ASAP) émis par le Trésor Public. Le paiement doit être effectué dès réception de l'ASAP. Les usagers peuvent régler les prestations par : carte bancaire, paiement en ligne via PAYFIP, espèces ou par chèque.

Une inscription en cours d'année sera facturée "prorata temporis".

Tout trimestre commencé est dû. Tout abandon doit être impérativement signalé par courrier faute de quoi, l'élève sera considéré comme inscrit.

En cas d'absence prolongée et justifié d'un élève à partir de 30 jours ou en cas d'absence d'un professeur non remplacé, les cours seront déduits de la facturation.

La pratique d'un 2ème instrument sera facturée à un demi du tarif du 1er instrument.
L'éveil instrumental et l'éveil musical sont facturés sous la forme de 2 "cours collectifs".

La participation à un orchestre est gratuite pour les élèves instrumentistes et pour les élèves suivant un cours de Formation Musicale. Les élèves désirant participer uniquement à un orchestre seront facturés "cours collectifs".

Correction en fonction du nombre d'élèves par famille :

2 élèves : 15 % par élève / 3 élèves : 24 % par élève / 4 élèves : 33 % par élève / 5 élèves : 40 % par élève.

Il est précisé que le tarif "Corbas" s'applique pour les familles pouvant justifier de leur domicile sur la commune ou exerçant une activité professionnelle sur la commune.

Le tarif "extérieur" s'adresse aux autres utilisateurs et un coefficient multiplicateur de 1,5 sera appliqué.

A défaut de production des documents nécessaires à la détermination du quotient familial listés à l'article 2, la tranche maximum tarifaire sera appliquée sans possibilité de modification ultérieure.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, une régularisation du trimestre en cours sera effectuée.
Aucun effet rétroactif ne pourra être pris en compte.

une inscription dans l'une des écoles du bassin de vie des Portes du Sud (Feyzin, Sain-Fons ou Vénissieux) donne accès à un tarif préférentiel.